

**Arrêté n ° 2022-005 portant nomination
du directeur du service commun interuniversitaire S.mart Grenoble Alpes
(ex AIP Primeca Dauphiné-Savoie)**

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- Vu** Le code de l'éducation, notamment l'article L 714-2
- Vu** Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret 2019-1123 du 31 octobre 2019
- Vu** Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu** L'arrêté du 29 décembre 2009 modifiant l'annexe de l'arrêté du 26 décembre 2008 fixant la liste des établissements publics bénéficiant des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation
- Vu** Le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** La délibération du Conseil d'administration, en date du 15 octobre 2015 approuvant les statuts du service commun interuniversitaire AIP PRIMECA DAUPHINE SAVOIE
- Vu** La délibération de l'Assemblée des trois conseils de l'établissement en date du 13 février 2020 portant élection de Monsieur Pierre BENECH en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** L'avis du conseil du service commun interuniversitaire S.mart (ex AIP PRIMECA DS) en date du 8 mars 2022 sur la nomination de Monsieur Franck POURROY en qualité de directeur, pour une durée de cinq ans à compter du 4 avril 2022
- Vu** Les avis favorables des présidents de l'Université Grenoble Alpes et de l'Université de Savoie Mont Blanc

ARRETE

Article 1

Monsieur Franck POURROY, maître de conférences, est nommé dans les fonctions de directeur du service commun interuniversitaire S.mart Grenoble Alpes (ex AIP Primeca Dauphiné-Savoie) à compter du 4 avril 2022.

Article 2

L'arrêté n° 2021-016 de nomination en date du 28 juin 2021 est abrogé.

Article 3

La directrice générale des services et l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au(x) bénéficiaire(s) et affiché aux lieux prévus à cet effet.

Fait à Grenoble, le 21 mars 2022,

L'Administrateur général

SIGNÉ

Pierre BENECH

Vu et pris connaissance le